

Date de la séance

Le 01 juillet 2026

Date de convocation

Le 25 juin 2026

Date de publication

Le 25 juin 2026

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 25

Procurations 7

Excusé 0

Absent 2

N° 2026-07-63

OBJET :

**Adoption du
règlement intérieur
du Conseil
communautaire**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la

Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 01 juillet à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Martine LEPAGE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Sylvie BIGAY, Denis COURTOT, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE

Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Éric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Carl MAUGER

Procurations :

Michel DELAMAIRE a donné pouvoir à Martine LEPAGE

Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Sidonie KARM

Jérôme FENAILLON a donné pouvoir à Carl MAUGER

Nathalie ZENOU a donné pouvoir à Jean-Philippe ANTOINE

Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY

Gilles STUDNIA a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Absents : Damien GUIBOUT, Christophe LELAIT

Secrétaire de séance : Vincent MECHENET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L2121-8 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le règlement intérieur du Conseil Communautaire,

CONSIDERANT le règlement intérieur annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Finances – Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 17 juin 2026

ENTENDU l'exposé de Monsieur Vincent GAY, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le Règlement Intérieur du Conseil communautaire annexé à la présente délibération.

Le Président
Vincent GAY

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 07/07/26
- Document rendu exécutoire le

